

**Réformes de la justice et modernisation des pratiques
économiques dans l'Europe post-communiste :
Bulgarie, Roumanie**

Thierry DELPEUCH

Chercheur au Cnrs, ISP Site Cachan

Ramona COMAN

Université libre de Bruxelles, CEVIPOL

Nadine LEVRATTO

Chercheur au Cnrs, IDHE

Margarita VASSILEVA

Ingénieur de recherche, ISP Site Cachan

Décembre 2006



Le présent document constitue la synthèse du rapport scientifique d'une recherche financée par le GIP Mission de recherche Droit & Justice. Son contenu n'engage que la responsabilité de ses auteurs.

Toute reproduction, même partielle, est subordonnée à l'accord de la Mission.

Réformes de la justice et modernisation des pratiques économiques dans l'Europe post-communiste – Bulgarie, Roumanie

La recherche ici présentée traite de la façon dont la fabrication et la mise en application du droit dans deux pays post-communistes en voie d'intégration à l'Union européenne – la Bulgarie et la Roumanie - peuvent aboutir, ou ne pas aboutir, à l'établissement de l'autorité des nouveaux cadres juridiques et institutionnels, ainsi qu'au développement de normes, valeurs et pratiques sociales jugées indispensables à la compétitivité économique dans le contexte de l'intégration européenne et de la globalisation. L'on s'interroge notamment sur la manière dont les mécanismes informels de maintien des règles s'articulent avec les institutions juridiques et judiciaires, ainsi que sur les canaux et les modalités par lesquels s'exerce l'apprentissage de concepts et de techniques juridiques couramment employés dans le monde des affaires aux échelles européenne et internationale. La recherche se focalise sur les problèmes et les conflits liés au prêt d'argent pour examiner les multiples voies de leur résolution.

La première partie du rapport esquisse un panorama des réflexions et des débats qui ont été menés, depuis les années soixante, dans un courant particulier de la sociologie du droit anglo-saxonne : les *Law and development studies*. Cette école de pensée est étroitement liée aux pratiques contemporaines d'import-export de réformes juridiques et judiciaires orchestrées par les pays du centre dans le cadre de leurs politiques d'aide au pays en développement ou en transition. Elle s'interroge sur la capacité du droit à susciter et à canaliser des processus de modernisation dans les sociétés périphériques, sur les conceptions et les modes d'intervention des conseillers juridiques étrangers (souvent décrits comme technocratiques, mécanistes, positivistes), ainsi que sur la pertinence, les conditions d'efficacité et les effets négatifs des activités d'assistance technique juridique.

La deuxième partie met en évidence l'existence d'un processus de formalisation et de juridicisation des pratiques de crédit en Bulgarie qui ne doit rien aux réformes de la justice. Le ressort principal du recul des mécanismes informels de régulation des relations entre créanciers et débiteurs n'est pas l'amélioration de la capacité de l'Etat à sanctionner l'inexécution des contrats, mais la rationalisation, la technicisation et la dépersonnalisation de la manière dont les banques bulgares – dorénavant étroitement contrôlées par la banque centrale et par leurs actionnaires occidentaux – gèrent leurs relations avec les emprunteurs. Les principales interprétations sociologiques du rôle du droit dans le changement des économies en transition sont présentées et discutées dans cette partie.

La troisième partie est consacrée à l'élaboration, à la mise en oeuvre et aux résultats des réformes juridiques et judiciaires, notamment dans le domaine commercial, qui se sont succédées, depuis 1989 dans les pays étudiés. Ces réformes visent en partie à répondre à des inquiétudes et des pressions émanant de l'environnement international de la Bulgarie et de la Roumanie (les acteurs internationaux qui, tels les Etats-Unis, l'UE ou la Banque Mondiale, oeuvrent à la diffusion de standards et de "bonnes pratiques" jouent, à cet égard, un rôle essentiel). Les contraintes internationales fortes qui pèsent sur les acteurs locaux - eux-mêmes divisés - conduisent ceux-ci à rechercher des compromis entre l'adhésion partielle à ces prescriptions étrangères - elles-mêmes hétérogènes et changeantes - et la préservation de tout un ensemble de caractéristiques du système judiciaire allant à l'encontre de ces prescriptions, en particulier le maintien d'un niveau élevé de politisation de l'appareil judiciaire et la conservation par les chefs de juridiction de leurs pouvoirs très étendus permettant la gestion patrimonialiste et clientéliste des ressorts. Cette partie examine les transformations des cadres institutionnels, organisationnels et professionnels de la justice civile et explique les conflits et les résistances suscités par les réformes.